Paroles, paroles, paroles … de Recteur !

ou Comment essayer de stopper un élan de solidarité avant les vacances

Lundi 12 décembre à 10h00, le personnel du Lycée Martin Malvy s'est réuni pour évoquer en Assemblée Générale la situation de leur collègue, enseignante de philosophie, laquelle n'a touché que 331 euros en trois mois de travail. En solidarité avec notre collègue, nous avions décidé de poser un ultimatum au rectorat en exigeant le paiement de ce qui lui était dû, faute de quoi nous avions résolu de nous mettre collectivement en grève.

Dans cette même journée du 12 décembre, le Rectorat a fait savoir à la presse que notre collègue allait être payée immédiatement. Cette annonce a été doublée par deux appels du Recteur lui-même promettant à l'enseignante un versement dès le lendemain (mardi 13 décembre) d'une somme de 2000 euros. Le Recteur s'étant personnellement engagé, évoquant même la possibilité de piocher dans ses propres deniers, il nous a semblé que cette affaire allait enfin trouver un dénouement rapide et heureux à l'approche des fêtes de fin d'année. Nous avons même songé à célébrer cette bonne nouvelle avec notre collègue et amie.

Le miracle de Noël n'a pourtant pas eu lieu et notre consoeur attend toujours désespérément un versement sur son compte. Sa banque lui affirme à ce jour qu'aucun virement n'est en attente et le Rectorat n'est pas en mesure de fournir un engagement écrit ou tout au moins, une preuve de ce virement.

Après des semaines de lutte contre une machine administrative qui semble peu concernée par l'humain, notre collègue est épuisée moralement et physiquement. La situation qui est la sienne est financièrement intenable, qui plus est en période de crise économique. Les syndicats nous ont d'ailleurs fait savoir que son cas n'était pas isolé. Mais nous ne resterons pas les témoins passifs de son désespoir ! Les promesses n'ont jamais nourri personne et c'est malheureusement ce régime forcé que le Rectorat impose à notre collègue depuis le début de l'année !

Ainsi, à l'issue d'une nouvelle Assemblée Générale tenue ce matin du mercredi 14 décembre, nous, personnels du Lycée Martin Malvy, avons voté à l'unanimité la grève si aucun virement n'était constaté sur le compte de notre collègue à la fin de cette journée. Nous entamerons cette grève dès le jeudi 15 décembre 8h00. Nous nous retrouvons dans la situation improbable de devoir renoncer à une journée de salaire, au moins, pour que l'une d'entre nous puisse être rémunérée. A défaut nous autorisons les services financiers du Rectorat à utiliser cet argent pour payer notre collègue.

Nous en appelons donc au respect de la parole donnée et à la dignité du travailleur qui ne devrait pas avoir à mendier son salaire afin de pouvoir s'alimenter. Montrez-nous, Monsieur le Recteur, que nous avons eu raison de vous faire confiance lorsque nous pensions célébrer la réussite de notre action solidaire lundi dernier.

Les personnels du lycée Martin Malvy de Cazères réunis en Assemblée générale ce mardi 14 décembre à 10h.